
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 19 septembre 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2017-371

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points retirés :

- Greffe – Interdiction de stationnement sur les rues du Sourcin et du Fenouil ainsi qu'au Complexe sportif multifonctionnel
- Gestion du territoire – Avis sur le second projet du schéma d'aménagement révisé de l'agglomération de Québec

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES, LA LISTE DES PAIEMENTS PAR DÉBIT DIRECT ET DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Les listes suivantes sont déposées :

- La liste des chèques émis du 18 août 2017 au 7 septembre 2017, pour un montant de 1 036 101,93 \$
- La liste de prélèvements automatiques (salaires et frais bancaires) du 1^{er} au 31 août 2017, pour un montant de 935 754,38 \$
- La liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 août 2017, pour un montant de 378 013,74 \$
- La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer au 7 septembre 2017 (engagements) pour un montant de 251 053,77 \$ »



DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NO 2017-537 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN, L'AMÉLIORATION ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement no 2017-537 créant une réserve financière pour l'entretien, l'amélioration et la construction d'infrastructures de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.



DÉPÔT D'UNE NOTE RELATIVE À LA FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Le directeur général dépose une note informant le conseil qu'il a intégré un groupe d'administrateurs publics qui agiront à titre de formateur auprès des nouveaux élus.



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AOÛT 2017



2017-372

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AOÛT 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 30 AOÛT 2017 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 30 août 2017.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 SEPTEMBRE 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2017.



2017-373

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 SEPTEMBRE 2017 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

CM2017-004 Modification de la résolution CA-2017-0096 relative à l'autorisation de pourvoir un poste de juge à la cour municipale

- AJ2017-032** Règlement hors cour relativement au dossier C.S. 200-17-019782-143 (*Charles-Auguste Fortier inc., Ville de Québec c. Roche Itée, Groupe-Conseil et Dessau inc.*)
- AP2017-463** Adjudication d'un contrat pour des services de mécaniciens de machines fixes (Appel d'offres public 50766)
- AP2017-501** Adjudication d'un contrat pour l'impartition du service de soutien aux utilisateurs TI (2017-2020), lot A (Appel d'offres public 50499)
- AP2017-513** Adjudication de contrats pour le transport et le recyclage des résidus verts – Agglomération de Québec (Appel d'offres public 50869)
- AP2017-517** Adjudication d'un contrat pour la location de machinerie avec opérateur – Site de transbordement des résidus verts (Appel d'offres public 50870)
- A1GT2017-129** Modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Levesque Est – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- AP2017-131** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente de services en soutien bureautique du *Centre de services partagés du Québec* (Dossier 50929)
- A3MR2017-001** Versement d'une subvention à *Moisson Québec* dans le cadre du *Programme de récupération en supermarchés*
- BE2017-120** Entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec*, relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue du *Carnaval de Québec*, en 2018
- DE2017-116** Convention de financement entre la Ville de Québec et *Les produits Polarmade inc.*, relativement à l'octroi d'un financement dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, et entente entre la Ville de Québec et *Les produits Polarmade inc.*, relativement au versement d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets *Québec, ville entrepreneuriale – deuxième cohorte*, pour réaliser leur projet de démarrage
- FN2017-036** Dépôt du second état comparatif de l'agglomération de Québec, pour l'exercice financier 2017, et approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} avril au 31 août 2017
- PA2017-008** Appropriation de 200 000 \$ à même le fond général de l'agglomération

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-374

CONSEIL – CARREFOUR GIRATOIRE – INTERSECTION DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT, DU 3^E RANG ET DU RANG DES MINES

CONSIDÉRANT QUE les statistiques indiquent, pour les années 2011 à 2016 inclusivement, que 18 accidents ont eu lieu à l'intersection de la route de Fossambault (route 367) et du 3^e Rang et du rang des Mines, dont 7 avec blessés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère comme particulièrement dangereuse l'intersection de la route de Fossambault et du 3^e Rang.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de sécuriser l'intersection de la route de Fossambault et du

3^e Rang et du rang des Mines par son réaménagement sous forme d'un carrefour giratoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-375

TRÉSORERIE – ÉTATS DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES SONT IMPAYÉES – VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AUTOMNE 2017 – CONSENTEMENT DES ACTES DE VENTE DÉFINITIFS DÉCOULANT DE CETTE VENTE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE prendre acte du dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

D'ordonner au greffier de procéder, les 20 et 21 novembre 2017, à la vente par enchère publique des immeubles inscrits à la liste de la trésorière et pour lesquels des taxes et intérêts sont dus pour les années antérieures à 2017 et dont le solde pour cette période est supérieur à 10 \$;

D'accepter que le propriétaire de l'immeuble inscrit sur la liste des propriétés à être vendues lors de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes puisse s'acquitter de ses taxes impayées et des frais y afférant de 100 \$ pour le premier avis, 200 \$ pour le second avis ou 300 \$ avant la date de la vente à l'enchère publique;

DE consentir les actes de vente définitifs, en conformité avec les articles 524 et 525 de la *Loi sur les cités et villes*, aux personnes à qui des immeubles seront valablement adjugés lors de la vente pour taxes si lesdits immeubles ne font pas l'objet d'un retrait durant l'année qui suit leur adjudication. La vente sera alors faite aux conditions prévues au certificat d'adjudication;

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à dresser et à signer les actes de vente définitifs en faveur de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en conformité avec l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes*, pour les immeubles dont la Ville se portera acquéreur lors de la vente précitée;

D'autoriser le greffier à demander les services de professionnels, arpenteurs et notaires, pour procéder aux vérifications qui s'imposent et à la description des lots relativement à cette vente.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-376

TRÉSORERIE – DÉSIGNATION D'UN SECOND REPRÉSENTANT AUTORISÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier adjoint, M. Maxime Labbé, à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier pour les entreprises » et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-377

TRÉSORERIE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES AOVSAAD-2015-425

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE payer la somme de 1 379,70 \$, taxes incluses, en faveur de Raymond Chabot Grant Thornton, pour des travaux supplémentaires effectués dans le cadre de l'audit du rapport financier 2016, contrat adjugé par l'appel d'offres n° AOVSAAD-2015-425, selon la facture détaillée et jointe au mémoire.

QUE le paiement de cette somme soit fait à même le budget de fonctionnement du service de la trésorerie.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-378

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-379

GREFFE – RÉFÉRENDUM RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-526 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 125 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA BUTTE ET LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE soumettre le *Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte* à l'approbation des personnes concernées par voie de référendum et de fixer la date de ce référendum au 5 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-380

GREFFE – LES TERRASSES ET JARDINS DU SÉMINAIRE – NON-APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 2017-523

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars 2012 la Ville signait une entente avec le promoteur C.R. Gagnon inc. en vertu du *Règlement REGVSAD-2011-240*;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé à cette entente prévoyait la réalisation du développement Les Terrasses et Jardins du Séminaire selon 3 phases pour un total de neuf immeubles;

CONSIDÉRANT QU'il a été confirmé que cette entente n'était valide que pour la réalisation de la 1^{re} phase et que les phases subséquentes ne peuvent pas être réalisées sous le régime de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la construction des prochains immeubles du projet Les Terrasses et Jardins du Séminaire, la Ville n'entend pas exiger du promoteur C.R. Gagnon inc. la réalisation de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procédera à un financement par taxe spéciale des travaux qu'elle exécutera pour fournir les services municipaux lorsque les améliorations seront nécessaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE la Ville confirme au promoteur C.R. Gagnon inc. qu'elle ne lui exige la réalisation d'aucun travaux municipaux au sens du *Règlement n° 2017-523* et que, par conséquent, aucune entente conformément à ce règlement n'est nécessaire pour la délivrance des permis et certificats pour la construction des prochains immeubles du projet de développement Les Terrasses et Jardins du Séminaire.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-381

GREFFE – LES TERRASSES ET JARDINS DU SÉMINAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET C.R. GAGNON INC.

CONSIDÉRANT QUE C.R. Gagnon inc. entend poursuivre la réalisation de son projet Les Terrasses et Jardins du Séminaire par la construction de six nouveaux immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne lui exige aucun travaux municipaux tel que mentionnés à la résolution 2017-380;

CONSIDÉRANT QUE vu l'ampleur du projet, il y a lieu de convenir avec C.R. Gagnon inc. d'un document d'accompagnement prévoyant certaines exigences mutuelles pour la bonne réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la présente ne remplace aucunement le contenu de l'ensemble des règlements de la ville et n'a que pour but d'aider à la compréhension des personnes concernées par l'application de ceux-ci, étant entendu que la présente entente ne peut déroger aux règlements de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le document d'accompagnement entre la Ville et C.R. Gagnon inc. selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de document joint au mémoire;

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville le document d'accompagnement nécessaire pour donner effet aux présentes.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-382

GREFFE – MAINLEVÉE – CLAUSE RÉSOLUTOIRE – GESTION E.S.C. INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accorder mainlevée pure et simple de l'inscription de tous les droits de la Ville, notamment les droits de préemption et de résolutions établis par un acte de vente par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à Gestion E.S.C. inc. passé devant Louis Martel notaire, le 5 septembre 2008, dont copie a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Portneuf, le 5 septembre 2008, sous le numéro 15 559 878;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de mainlevée pour et au nom de la Ville selon des conditions substantiellement conformes au projet annexé au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-383

GREFFE – VENTE DU LOT 3 758 284 – IMMEUBLE ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, ULC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter la cession par Immeuble 2018 St-Augustin-de-Desmaures, LLC à Immeuble St-Augustin-de-Desmaures, ULC de tous ses droits dans la promesse d'achat-vente acceptée par la Ville aux termes de la résolution 2017-035 du 7 février 2017, incluant ses amendements;

DE vendre à Immeuble St-Augustin-de-Desmaures, ULC le lot 3 758 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

DE fixer le prix de vente du terrain à 4 117 786,14 \$;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et la convention de retenue de fonds en fidéicommiss pour et au nom de la Ville selon les conditions substantiellement conformes aux projets joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-384

GREFFE – FERMETURE, AFFECTATION AU DOMAINE PRIVÉ ET VENTE DU LOT 6 115 266

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'ordonner la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'une partie du chemin du Roy, constituée du lot 6 115 266 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

DE vendre à Michèle Rochette, Louise Rochette, Hélène Rochette et Andrée Rochette le lot 6 115 266 aux prix de 800 \$ selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-385

GREFFE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-350

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2017-350 adoptée le 29 août 2017 en abrogeant les mots « le projet pjt-17-320-001-E et d'autoriser le virement budgétaire à même ».

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-386

RESSOURCES HUMAINES – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – COORDONNATEUR VOIRIE, DÉNEIGEMENT, AQUEDUC ET ÉGOUT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 8 août 2017, la permanence de M. David Thibault, à titre de coordonnateur voirie, déneigement, aqueduc et égout au Service de la gestion du territoire, secteur des travaux publics; le tout selon l'article 3.03 du *Guide des conditions de travail des employés-cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-387

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE DÉNEIGEMENT TEMPORAIRE AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Michel Hamel au Service de la gestion du territoire à titre de contremaître déneigement temporaire à compter du 18 septembre 2017 et ce, pour la saison hivernale 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-388

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION À LA CONVENTION DE GESTION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS 2016-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville le document de modification à la convention de la gestion – Activité des Loisirs 2018-2021, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-389

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – RECONNAISSANCE DU CLUB DE PLONGEON ARO

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE reconnaître, *ARO Club de plongeon* en tant qu'Association accréditée tel qu'indiqué dans la *Politique de reconnaissance et de soutien des associations*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-390

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LE CAMP ÉCOLE KÉNO – ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES DE CAMPS DE JOUR (PROGRAMME VACANCES ÉTÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures un protocole d'entente de 5 ans avec le Camp École Kéno pour l'organisation et la gestion des services de camps de jour (Programme Vacances Été) sur son territoire, selon des conditions substantiellement conformes au projet d'entente joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-391

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LE CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY – UTILISATION DE LA PISTE DE BMX PAR LES RÉSIDENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec le Campus Notre-Dame-de-Foy relativement à l'utilisation de la piste de BMX par les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-392

GESTION DU TERRITOIRE – REJET DE DEUX SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT les prix élevés soumis dans le cadre de l'appel d'offres APO-2017-006 et considérant que les montants dépassent de beaucoup les estimations faites pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la soumission dans le cadre de l'appel d'offres 2017-029 n'est pas conforme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE rejeter les soumissions déposées dans le cadre des appels d'offres APO-2017-006 – Réfection de voirie et pavage 2017, et APO-2017-029 – Entretien de patinoires extérieures.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-393

GESTION DU TERRITOIRE – MISE À JOUR DU PLAN D'ENSEMBLE – LES TERRASSES ET JARDINS DU SÉMINAIRE

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance de l'évolution actuelle et future du projet de C.R. Gagnon inc. ne constitue pas une acceptation automatique des phases futures, chaque phase restante étant soumise à la réglementation en vigueur lors de la demande.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter la vision globale du projet tel que présenté dans le document du promoteur intitulé « Plan d'ensemble/Site global projeté » version du 16 août 2017.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-394

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – LES TERRASSES ET JARDINS DU SÉMINAIRE – JARDINS COMMUNS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA pour une partie des lots 6 098 685, 6 098 686 et 6 098 687 visant l'aménagement du terrain pour la création des jardins communs du projet les Terrasses et Jardins du Séminaire avec le document suivant :

- Plan d'aménagement paysager « Jardins communs » par Garneau paysagiste inc., N° dossier AC-2016-0117 daté du 23 mai 2017.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-395

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 4925, RUE LIONEL-GROULX – NOUVELLE CONSTRUCTION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA pour la construction de la phase I de Les Terrasses et Jardins du Séminaire, 4925, rue Lionel-Groulx, lot 6 098 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Bernard Lemay, arpenteur-géomètre, sous la minute 30 024 daté du 17 août 2017;
- Plan d'architecture par Apostolos Caroussos, architecte, N° dossier AC-2016-0117 daté du 23 mai 2017.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-396

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 4925, RUE LIONEL-GROULX – LOTISSEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA pour le lotissement des lots 6 098 684 à 6 098 688 inclusivement tel que visible sur le plan projet de lotissement préparé par Bernard Lemay, arpenteur-géomètre, sous la minute 29 992 daté du 13 avril 2017.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-397

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 90, RUE D'ANVERS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA tel que déposé pour le 90, rue d'Anvers, connu et désigné comme étant le lot 5 047 845, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'un dépoussiéreur en cour latérale gauche. Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan du dépoussiéreur « LPL20 usagé » par Concept-Air inc. daté du 6 juillet 2017;
- Plan d'implantation par Bernard Gauthier, daté du 30 août 2017;
- Plan de plantation d'arbres par Bernard Gauthier, daté du 11 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-398

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 75, RUE DE HAMBOURG

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 75, rue de Hambourg, connu et désigné comme étant le lot 6 015 896, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'aménagement du terrain. Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation et architecture par Marc Labrosse, architecte, dossier N° 1622 daté du 7 septembre 2017;
- Plan d'aménagement paysager par Édith Normandeau, architecte-paysagiste, N° de projet 37481702 daté du 17 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-399

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 173, RUE DE LIVERPOOL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 173, rue de Liverpool, connu et désigné comme étant le lot 2 811 813, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière. Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par François Harvey, arpenteur-géomètre, minute 4457 et daté du 5 juillet 2017;
- Plan d'architecture par Benoit Lachance, architecte, N° dossier 17-1492, révision 1, daté du 13 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-400

GESTION DU TERRITOIRE – CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DÉMOLITION ET RÉUTILISATION DU SOL – 164, CHEMIN DU LAC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 164, chemin du Lac, connu et désigné comme étant le lot 5 292 665, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la démolition de la résidence vétuste et la construction d'une nouvelle résidence bigénération avec les documents suivants :

- Plan d'architecture de Dessins Drummond, plan N° P -02-55 818 daté du 25 août 2017;
- Plan d'implantation de Maxime Lechasseur-Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 2067 daté du 3 avril 2017.

DE délivrer le certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal au 164, chemin du Lac, lot 5 292 665 audit cadastre.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-401

GESTION DU TERRITOIRE – CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DÉMOLITION ET RÉUTILISATION DU SOL – 4947, RUE CLÉMENT-LOCKQUELL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol et le PIIA pour le 4947, rue Clément-Lockquell, connu et désigné comme étant le lot 5 299 476, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'aménagement du terrain pour la création

4940

des jardins communs du projet Les Terrasses et Jardins du Séminaire avec le document suivant :

- Plan d'aménagement paysager « Jardins communs » par Garneau paysagiste inc., N° dossier AC-2016-0117 daté du 23 mai 2017.

DE délivrer le certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal au 4947, rue Clément-Lockquell, lot 5 299 476 audit cadastre.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2017-402

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4925, RUE LIONEL-GROULX

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4925, rue Lionel-Groulx.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4925, rue Lionel-Groulx, connu et désigné comme étant le lot 6 098 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale avec une superficie et largeur des balcons, excédant de toiture (toiture des derniers balcons) et de la marquise en cour avant excédentaire et selon le calcul contenu au Tableau « Étude des balcons pour demande de dérogation mineure » en lieu et place d'une superficie maximale de 5 m² et une largeur de 4,5 m tel qu'exigé par le *Règlement de zonage 480-85*.

Le tout avec les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Bernard Lemay, arpenteur-géomètre, sous la minute 30 024 daté du 17 août 2017 (version 2);
- Plans « Étude des balcons », annexes A-6 à A-13 datées du 15 août 2017, du plan d'architecture préparé par Apostolos Caroussos, architecte;
- Tableau « Étude des balcons pour demande de dérogation mineure » daté du 15 août 2017.

• Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

• Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-403

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 2018, 9^E AVENUE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 2018, 9^e Avenue.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 2018, 9^e Avenue, connu et désigné comme étant le lot 2 814 594 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la localisation du bâtiment principal existant sur le lot afin d'autoriser l'ajout d'un 2^e étage sans agrandissement au sol, le tout avec une marge de recul avant de 4,84 m en lieu et place de 6,0 m minimum et une marge de recul latérale droite à 1,76 m en lieu et place de 2,0 m minimum tel qu'exigé par le *Règlement de zonage 480-85* et visible sur le plan projet d'implantation préparé par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 307 daté du 5 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-404

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 393, ROUTE 138

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 393, Route 138.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 393, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 4 920 520 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec une marge de recul arrière de 7,70 m en lieu et place de 9,0 m minimum et une superficie de cour arrière, superficie totale à 38 % en lieu et place de 40 % minimum tel qu'exigé par le *Règlement de zonage 480-85* et visible sur le plan projet d'implantation préparé par Luc Ménard, arpenteur-géomètre, sous la minute 7 208 déposé pour la demande de permis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-405

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 75, RUE DE HAMBOURG

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 75, rue de Hambourg.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 75, rue de Hambourg, connu et désigné comme étant le lot 6 015 896 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à permettre :

1. L'ajout d'une deuxième aire de chargement en cour avant en lieu et place d'une seule;
2. Permettre la deuxième aire de chargement en cour avant principale en lieu et place d'aucune en cour avant principale;
3. Une aire de chargement débutant à 36,24 m de la ligne avant en lieu et place de 60 m minimum;
4. Un tablier de manœuvre débutant à 8 m de la ligne avant en lieu et place de 25 m minimum.

Le tout selon le plan projet d'implantation et architecture préparé par Marc Labrosse, architecte, dossier N° 1622, daté du 7 septembre 2017 et l'aménagement paysager compensatoire selon le plan d'aménagement paysager avec bordereau de plantation préparé par Édith Normandeau, architecte paysagiste, projet N°37481702, daté du 1^{er} août 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2017-539 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RA/B47 À MÊME LE LOT 2 813 181 CONSTITUANT UNE PARTIE DE LA ZONE PX-2

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement no 2017-539 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer la zone RA/B47 à même le lot 2 813 181 constituant une partie de la zone PX-2.*



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-406

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-539 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RA/B47 À MÊME LE LOT 2 813 181 CONSTITUANT UNE PARTIE DE LA ZONE PX-2

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2017-539 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RA/B47 à même le lot 2 813 181 constituant une partie de la zone PX-2.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-407

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ « PED-ZONE »

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-538 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité « Ped-zone ».*

UNE dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

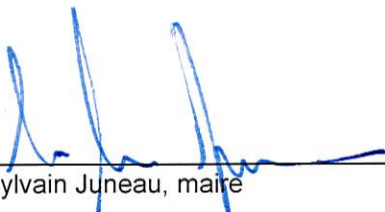



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 41.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier